

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2005 B 00456

Numéro SIREN : 481 879 435

Nom ou dénomination : KOYTCHA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000027

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

ORDONNANCE

Nous, Bernard MOLIE , Président du Tribunal Mixte de commerce de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION, assisté de Juliette ASTIER .

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

**La société KOYTCHA CONSEIL SAS 45 rue Alexis De Villeneuve 97400 SAINT-DENIS
RCS Saint Denis de La Réunion 481 879 435**

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/05/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2022 de KOYTCHA CONSEIL SAS 45 rue Alexis De Villeneuve 97400 SAINT-DENIS RCS Saint Denis de La Réunion 481 879 435 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Saint-Denis-de-La-Réunion, le 29/03/2023

Le Président
Bernard MOLIE

Le greffier

Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.71 € TTC (22.87 € HT - 1.94 € TVA - 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



KOYTCHA CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 920 000 euros
Siège social : 45 Rue Alexis de Villeneuve
97400 SAINT DENIS
481 879 435 RCS ST DENIS



REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal Mixte
de commerce de SAINT-DENIS DE LA REUNION

Le soussigné Radj KOYTCHA,

Agissant en qualité de Président de la société KOYTCHA CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 920 000 euros, dont le siège social est 45 Rue Alexis de Villeneuve, 97400 SAINT DENIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 481 879 435 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société KOYTCHA CONSEIL a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 juin 2022,

Qu'en date du 9 Février 2023, le Président du Tribunal Mixte de commerce de SAINT-DENIS DE LA REUNIO a autorisé la Société KOYTCHA CONSEIL à bénéficier d'un délai supplémentaire de DEUX (2) mois soit jusqu'au 28 Février 2023 pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022.

Que cependant, à ce jour, elle se trouve toujours dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant : **retard dans l'établissement des comptes annuels,**

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société KOYTCHA CONSEIL qu'il représente, à bénéficier d'un délai additionnel supplémentaire de TROIS (3) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé, soit jusqu'au 31 Mai 2023.

Fait à SAINT DENIS
Le 21 Mars 2023

Monsieur Radj KOYTCHA
Président